

Congé Maternité/Parental : Que Devient la Couverture ?

Mutuelle • Prévoyance • Cotisations • Maintien des garanties

■ Le principe : suspension ≠ rupture

Pendant un congé maternité, paternité, parental ou adoption, le **contrat de travail est suspendu** mais pas rompu. Le salarié reste dans l'effectif et conserve le bénéfice des **garanties collectives** (mutuelle, prévoyance). Les modalités de maintien dépendent du type de congé et de l'acte juridique (DUE, accord).

■ Maintien de la mutuelle selon le type de congé

Type de congé	Mutuelle	Part employeur	Part salarié
Maternité (16-46 sem.)	■ Maintenue	Maintenue	À régler
Paternité (25 jours)	■ Maintenue	Maintenue	À régler
Adoption (16+ sem.)	■ Maintenue	Maintenue	À régler
Parental (jusqu'à 3 ans)	■■ Selon DUE	Variable	Variable (parfois 100%)

■■ Prévoyance pendant les congés parentalité

Incapacité IJSS maternité ≠ IJ maladie → prévoyance incapacité n'intervient pas (sauf arrêt maladie pendant grossesse)	Invalidité Garantie maintenue pendant congés mat/pat. En parental : selon acte juridique.	Décès Généralement maintenu pendant tous les congés parentalité, y compris parental.
---	--	---

■ Paiement des cotisations

Avec subrogation Cotisations prélevées normalement sur le bulletin de paie. Rien ne change.	Sans subrogation Pas de bulletin → employeur appelle les cotisations (prélèvement, virement, régularisation).	Congé parental Selon DUE : maintien avec part employeur, 100% salarié, ou suspension totale.
--	--	---

■ 6 erreurs à éviter

Radier le salarié en congé maternité/paternité	Oublier d'appeler les cotisations (sans subrogation)	Ne pas informer le salarié avant le départ
Suspendre la mutuelle sans vérifier l'acte juridique	Oublier de déclarer le nouveau-né	Ignorer la prévoyance cadres (1,50% TA)

À retenir : Congé maternité/paternité/adoption = mutuelle et prévoyance maintenues obligatoirement. Congé parental = selon l'acte juridique (maintien total, partiel ou suspension). L'employeur doit organiser le paiement des cotisations si pas de subrogation. Réaffiliation automatique au retour si suspension.

Questions sur la couverture pendant les congés ? BL ASSUR vous accompagne : audit DUE, clauses parentalité, gestion cotisations.

Contact : 01 86 90 08 99 • contact@bl-assur.fr • www.bl-assur.fr